

## Compte rendu du conseil municipal du 03/11/2021 à 18h30

Présents : M. Francis BETBEDER, maire, Mme COMETS Véronique, M. SIMON Stéphane, Mme LACAZETTE Laure, présence à partir de 19 H 15 de Mme BOUGAULT Claudette, M. MASSOT Philippe, Mme RIVOT Laurence, M. MONRREJEAU Roger, M. SAINT AUBIN Laurent, M. CLAVERIE Julien, Mme LASARTE Magali, Mme SUSANNE Laure, M. SIBERCHICOT Daniel, Mme ARAMENDI Laurie, M. BRÉDÉ Franck.

Secrétaire de séance : Mme Véronique COMETS

### ORDRE DU JOUR :

- Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 06 août 2021
- Délibération modificative 1-2021 - Section de fonctionnement : Virement de crédits sur l'article 6718 -autres charges exceptionnelles- pour rétrocession emplacement cinéraire JACQUEMIN, par prélèvement sur l'article 615221 -entretien bâtiments publics
- Délibération modificative 2-2021 - section d'investissement : Virement de 15600 € au profit de l'opération 2181-202105, réalisation d'un espace sportif par prélèvement sur le programme 2031-202114 Frais d'études
- Délibération modificative 3-2021 pour acquisition matériel et outillage technique au 2158 pour 1000 € par prélèvement sur le 2031-202114 frais d'études
- Délibération modificative 4-2021 - section d'investissement : prélèvement de 1200 € sur le 2031-202114 frais d'études pour l'acquisition de matériel informatique
- Délibération modificative 5-2021 : virement de section à section par prélèvement sur l'opération 2031-202114 section d'investissement au profit du chapitre charges de personnel - section de fonctionnement pour 22 000 €
- Contribution 2021 de MACS à l'EPFL et des communes à MACS
- Budget annexe cantine - proposition de la trésorerie pour admissions en non-valeur cantine 2016 pour 99 €
- Approbation de l'avenant à la Convention Territoriale Globale de la CDC MACS pour la continuité du financement par la CAF des actions anciennement prises en charge dans le cadre du contrat enfance jeunesse de MACS
- Mise à jour de la charte d'utilisation des moyens et outils technologiques de l'information et de la communication (MOTIC)
- NUMERUE - Dénomination des voies des lotissements Balen - Le Clos de Milhouquet - Les peupliers : Rue de la Marnère (Balen et Clos de Milhouquet) et rue des peupliers (lotissement les peupliers)
- Réponse au courrier de M. Siberchicot, Mme Aramendi, M. Brédé relatif à la consultation du dossier de l'espace de loisirs "Pumptrack"
- École - Compte-rendu du conseil d'école
- Informations diverses

#### 1. **Compte rendu de la séance du 06 août 2021**

Il est approuvé par l'ensemble du Conseil Municipal et n'appelle pas d'observation.

#### 2. **Délibération modificative 1-2021 - Section de fonctionnement : Virement de crédits sur l'article 6718 -autres charges exceptionnelles- pour rétrocession emplacement cinéraire JACQUEMIN, par prélèvement sur l'article 615221 -entretien bâtiments publics**

Fonctionnement : l'article 6718 – autres charges exceptionnelles étant en dépassement il convient d'apporter des crédits supplémentaires par prélèvement sur l'article 615221 – entretien bâtiments publics pour 610 €.

Le Conseil Municipal n'ayant pas d'observation à formuler, DONNE son accord et autorise M le Maire à poursuivre les démarches.

**3. Délibération modificative 2-2021 - section d'investissement : Virement de 15600 € au profit de l'opération 2181-202105, réalisation d'un espace sportif par prélèvement sur le programme 2031-202114 Frais d'études**

Mr le Maire informe l'assemblée que lors de l'inscription au budget la somme prise en compte était HT alors qu'elle aurait dû être TTC. Le programme 2181-202105 – réalisation d'un espace sportif étant en dépassement il convient d'apporter des crédits supplémentaires par prélèvement sur le programme 2031-202114 frais d'études pour 15 600€.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré donne son accord à 12 voix POUR, 0 ABSTENTION, 3 CONTRE (L. ARAMENDI, D. SIBERCHICOT, F. BREDE)**

**4. Délibération modificative 3-2021 pour acquisition matériel et outillage technique au 2158 pour 1000 € par prélèvement sur le 2031-202114 frais d'études**

Investissement : l'article 2158 étant en dépassement pour acquisition matériel et outillage pour le service technique il convient d'apporter des crédits supplémentaires par prélèvement sur le programme 2031-202114 frais d'études pour 1000 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré donne son accord à l'unanimité.

**5. Délibération modificative 4-2021 - section d'investissement : prélèvement de 1200 € sur le 2031-202114 frais d'études pour l'acquisition de matériel informatique**

Afin que l'employée à la banque postale puisse travailler également sur des dossiers concernant le secrétariat de mairie, il est nécessaire de faire l'achat d'un ordinateur portable. Il convient d'apporter des crédits supplémentaires à la section d'investissement par prélèvement de 1200 € sur le programme 2031-202114 frais d'études pour 1200 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré donne son accord à 14 voix POUR, 1 ABSTENTION (L. ARAMENDI), 0 CONTRE.

**6. Délibération modificative 5-2021 : virement de section à section par prélèvement sur l'opération 2031-202114 section d'investissement au profit du chapitre charges de personnel - section de fonctionnement pour 22 000 €**

Un agent de l'école ayant eu un arrêt de travail il a fallu faire appel à son remplacement. Il convient de prélever sur l'opération 2031-202114 section d'investissement au profit du chapitre charges de personnel – section de fonctionnement pour 22 000 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré donne son accord à 14 voix POUR, 1 ABSTENTION (L. ARAMENDI), 0 CONTRE.

**7. Contribution 2021 de MACS à l'EPFL et des communes à MACS**

Conformément à la délibération du conseil communautaire de MACS du 24 septembre 2021 il convient de voter le montant de la contribution communale d'un montant de 1259,76 € ainsi que d'approuver le projet de convention à intervenir entre MACS et la commune pour cette contribution.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré donne son accord à l'unanimité.

**8. Budget annexe cantine - proposition de la trésorerie pour admissions en non-valeur cantine 2016 pour 99 €**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré donne son accord à l'unanimité.

### **9. Approbation de l'avenant à la Convention Territoriale Globale de la CDC MACS pour la continuité du financement par la CAF des actions anciennement prises en charge dans le cadre du contrat enfance jeunesse de MACS**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré donne son accord à l'unanimité.

### **10. Mise à jour de la charte d'utilisation des moyens et outils technologiques de l'information et de la communication (MOTIC)**

Mr Simon évoque les mises à jour de la charte.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré donne son accord à l'unanimité.

### **11. NUMERUE - Dénomination des voies des lotissements : Balen - Le Clos de Milhouquet - Les Peupliers**

Mr le Maire propose de nommer la voie commune des lotissements Balen et Clos de Milhouquet : Rue de la Marnère

Mr le Maire propose de nommer la voie qui desservira le lotissement les Peupliers : Rue des Peupliers

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré donne son accord à l'unanimité.

### **12. Réponse au courrier de M. Siberchicot, Mme Aramendi, M. Brédé relatif à la consultation du dossier de l'espace de loisirs "Pumptrack"**

Mme COMETS présente les dossiers de demande de subventions avec les notifications d'attributions.

Mr Brédé s'étonne qu'il n'y ai pas eu de publicité et de mise en concurrence pour le marché de construction. Mr Simon répond que selon la loi (ASAP) le seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence pour la conclusion des marchés de travaux est relevé à 100 000 €.

Mr Brédé s'étonne du choix du lieu d'implantation. Mmes Lasarte et Susanne lui répondent que lors du premier atelier participatif citoyen ont été proposés 2 sites possibles. Les propositions émises par les 4 groupes se sont portées majoritairement sur l'espace à côté de l'école.

### **13. Ecole - Compte-rendu du conseil d'école**

Mme Lacazette évoque le dernier conseil d'école. Les effectifs pour la rentrée 2022 seront surement en augmentation. Toutes les classes devraient réaliser une activité extérieure. Remerciements de parents d'élèves pour l'aménagement des espaces garderie. La fréquentation des temps périscolaires est en augmentation mais l'encadrement reste suffisant. Le portail famille ETICKET a été lancé il reste encore quelques ajustements à faire. Le PEDT sera travaillé en commission. Les commissions école et bâtiments ont visités les locaux de l'école afin de se projeter sur les travaux d'entretien et d'économie d'énergie. Une opération « Boule de Neige » en partenariat avec le SITCOM sera lancée afin de sensibiliser les enfants à la gestion et au recyclage des déchets.

### **14. INFORMATIONS DIVERSES**

- Bilan annuel 2020 Syndicat Mixte EMMA : Mr le Maire présente le rapport d'activité de l'exercice 2020.
- Information du SITCOM sur les nouvelles procédures de tri : Mr Simon informe que la gestion du tri des déchets va changer à partir de Février 2022.

- Vente de bois sur chantier de réparation de voie RD 817 : afin d'effectuer les travaux de réparation de la RD 817 l'entreprise en charge des travaux a dû abattre des arbres. Ce bois a été proposé à la famille qui s'était portée candidate pour la totalité du bois lors de la vente du bois de Buga. Lors de cette vente elle n'avait finalement pas pris de bois et s'était vu proposer d'effectuer une coupe sur pied sur la route romaine. N'ayant pas encore effectué cette coupe la municipalité lui a proposé les 30 stères de bois de la RD 817 au prix de 22 € la stère.
- Apport de terre sur les berges mise à disposition des propriétaires riverains de l'Adour (de Horgave à Mirepech) : afin d'effectuer les travaux de réparation de la RD 817 l'entreprise en charge des travaux a dû enlever de la terre. Cette terre a été transportée et mise à disposition des propriétaires riverains de l'Adour afin que ceux-ci la dispose sur les berges afin de limiter les risques d'inondations.
- Pétition pour vitesse excessive route de St Laurent, en agglomération : une quinzaine de riverains de la route de St Laurent ont signé une pétition pour vitesse excessive en agglomération. Ce dossier va être étudié en commission et avec les services de MACS en charge de la voirie.
- Bilan de fréquentation de l'APC et de la mairie, consécutif à l'instauration des nouveaux horaires d'ouverture. Mme COMETS présente le bilan de la fréquentation de l'APC. On peut constater que sur les 5 matinées d'ouverture il n'y a pas vraiment de jour pour lequel la fréquentation est plus marquée qu'un autre.  
Mme COMETS présente le bilan de la fréquentation du secrétariat de Mairie. On peut constater que sur le créneau 12 H - 13 H les 5 jours de la semaine et sur le créneau du mardi 15 H – 17 H, la fréquentation moyenne est de 2.5 personnes. Sur le créneau de l'ouverture en soirée du mardi de 17 H à 19 H la fréquentation est inférieure à 1 personne.
- Demande de portage à domicile du journal Sud-Ouest : plusieurs administrés ont fait part que depuis l'arrêt de l'activité du boulanger de St Martin qui délivrait également le journal Sud-Ouest à domicile, ils sont obligés de se déplacer pour aller acheter le journal. Mr le Maire informe l'assemblée qu'il a fait un courrier à Sud-Ouest.
- Acquisition de barrières et filets pare-ballons : un fournisseur a fait part d'une offre intéressante de barrières parisiennes ayant été utilisées pour le tour de France. La municipalité a donc commandé 36 barrières sur remorque. Ce type de barrière est de plus en plus utilisé pour les manifestations, travaux, etc... et la commune n'en possède que 10. Chaque fois qu'il en fallait il était nécessaire d'aller en chercher dans les communes voisines.  
La commission bâtiment, travaux a commandé des filets pare-ballons qui seront mis en place derrière le CityPark afin d'éviter que les ballons ne partent chez les riverains. Ces filets devraient être livrés très prochainement.
- Cimetière : des administrés ont fait part de leurs remerciements pour l'entretien du cimetière pour la période de la Toussaint.
- Commission sociale : la commission sociale s'est rendue dans la maison Buga afin de faire un inventaire des meubles et autre et aussi réfléchir à l'évacuation.
- Cérémonie de Commémoration du 11 novembre : Mr le Maire informe l'assemblée que cette année la cérémonie devrait se tenir normalement. A l'issue de la cérémonie la municipalité offrira un vin d'honneur dans la salle municipale. Le pass sanitaire devrait être obligatoire pour l'accès à la salle. La commission sera convoquée pour la préparation de la réception.

La séance est levée par Monsieur le Maire à 21h30